DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Arrondissement d'Etampes Canton d'Arpajon

N°	2023	032
----	------	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION		L'an deux mille vingt trois	
4 mai 2023		Le onze mai,	
DATE D'AFFICHAGE		Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance	
15 mai 2023		publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.	
NOMBRE DE			
CONSEILLERS		Etaient présent(e)s : M. SAADA Raoul - M. PICHON Jean-Marc - M.	
EN EXERCICE :	27	LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme	
PRESENTS:	21	DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – M. FAUCHÉ Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme HEMON Alexandra – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M.	
VOTANTS:	24	TISCHENBACH Thierry – M. GOFF Jullian.	
		Absent(e)s représenté(e)s : Mme BONNASSEAU Patricia – M. DORIZON Maurice – Mme COLLIN Monique.	
		Absent(e)s non représenté(e)s : Mme LEROMAIN Nadège – Mme MOAL – Mme BILIEN Carine.	
		Monsieur IBOUADILENE Francis a été désigné secrétaire de séance.	

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20230511-DEL2023-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023 Affichage : 15/05/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,

Raoul SAADA